

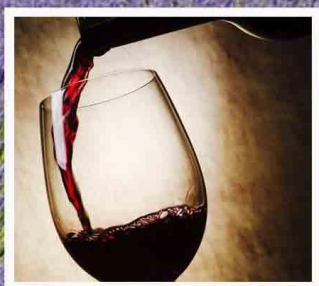


destination provence

agence de voyages réceptive

Des idées de séjours 100% personnalisables

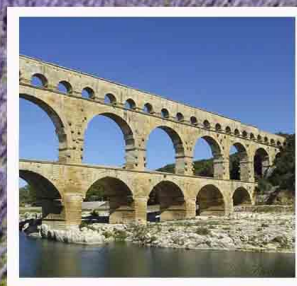
œnotourisme



activités



découvertes



gastronomie



expériences

authenticité

patrimoine

savoir-faire

Qui sommes-nous ?

Implantée au cœur de la Vallée du Rhône, entre Lyon et les rivages de la Méditerranée, aux portes de la Drôme Provençale, des paysages préservés du Lubéron, nous sommes votre partenaire de confiance dans l'organisation de votre séjour de groupes dans le Sud-Est de la France.

Enrichis de **plus de 30 ans d'expérience dans le tourisme**, Agnès et Julien vous accompagneront avec passion et professionnalisme dans vos projets les plus audacieux.



Nos territoires de prédilection

La PROVENCE, la Drôme, le Lubéron, Avignon, Châteauneuf-du-Pape, Aix en Provence, Marseille, Cassis, la Vallée du Rhône, l'Hermitage, la Drôme Provençale, le Vercors, l'Ardèche, la camargue, la Côte d'Azur, Nice, Cannes, Monaco, Saint-Tropez, la Corse, la Bourgogne, Beaune, Dijon, Lyon, le Beaujolais, les Alpes, Chamonix, Annecy, l'Occitanie, **et tant d'autres à découvrir ...**

Nos valeurs

- ✚ **Réactivité**, nous répondons aux demandes par Email sous 24 heures en français ou en anglais et restons joignable pendant toute la durée de votre séjour.
- ✚ **Adaptabilité**, notre agence à taille humaine, nous permet de maîtriser la communication claire et rapide entre nos clients, nos prestataires et notre équipe.
- ✚ **Sécurité**, immatriculée Atout France (IM026100010) et garantie financière Atradius, confiez-nous vos projets l'esprit tranquille.
- ✚ **Ecoresponsable**, nous sommes une entreprise ancrée dans notre époque, conscient de l'impact écologique et social de l'activité touristique. En sélectionnant nos prestataires nous participons à valoriser le patrimoine culturel et naturel local.

Spécialités

Accompagner nos clients dans la réalisation de séjours de loisirs ou d'affaires : Transferts privés, hébergements de toutes catégories, accompagnement, Guidage, Activités et excursions, Expériences culturelles ou historiques, Pèlerinage, Evénements et festivités, Œnologie et Gastronomie, Art de Vivre, Voyages d'affaires, Team-Building et Incentive, Conventions et congrès ...

MEMBRE DE LA FRANCE DMC ALLIANCE - Au service des destinations françaises

Véritables experts du Tourisme Made in France, nous avons la connaissance pointue de nos domaines d'activité et de nos territoires.



VOS EXIGENCES SONT NOTRE MOTIVATION QUOTIDIENNE

Les séjours de Destination Provence

Découverte en Drôme et en Ardèche

- ❖ **Nouveauté** – Découvertes, Gastronomies et Paillettes – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Terroir gourmand de la Provence – Durée : 3 jours / 2 nuits
- ❖ La Drôme : Rhône, Vercors, Provence – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Au Cœur de l'Ardèche – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Au Cœur de la Drôme et de l'Ardèche – Durée : 5 jours / 4 nuits
- ❖ Le Massif du Vercors – Durée : 6 jours / 5 nuits

Découverte en Provence et dans le Sud-Est

- ❖ Autour du Mont Ventoux – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Le Massif des Alpilles – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Le Luberon, Cœur de Provence – Durée : 5 jours / 4 nuits
- ❖ La Provence des peintres – Durée : 6 jours / 5 nuits
- ❖ 2000 ans d'histoire en Provence Séjour scolaire – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Incontournable Provence – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ La Camargue Patrimoine mondial – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Marseille Aix Cassis – Durée : 3 jours / 2 nuits

La Lavande

- ❖ Lavande et terroir : Un savoir-faire unique en Drôme Provençale – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Les paysages de lavande en Provence – Durée : 4 jours / 3 nuits

Les Rendez-vous incontournables

- ❖ La Provence Romaine et les Grands Jeux de Nîmes – Durée : 3 jours / 2 nuits
- ❖ Fête des vins et Corso en Ardèche – Durée : 3 jours / 2 nuits
- ❖ Calissons et Vignobles Aix en Provence – Durée : 3 jours / 2 nuits
- ❖ La Fête des Bergers et des Traditions – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ La Magie de Noël dans la Drôme – Durée : 3 jours / 2 nuits
- ❖ Traditions de Noël en Drôme Provençale – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Les Marchés de Noël en Provence – Durée : 3 jours / 2 nuits
- ❖ Féerie d'hiver sur la Côte d'Azur – Durée : 4 jours / 3 nuits
- ❖ Corso Fleuri sur la Côte Varoise – Durée : 5 jours / 4 nuits

Le Sud-Ouest

- ❖ A la découverte de l'Occitanie Méridionale – Durée : 5 jours / 4 nuits

NOUVEAUTÉ

vous proposent un séjour de découvertes, de gastronomie et de paillettes
4 jours et 3 nuits au cœur de la Drôme et de l'Ardèche !

VOTRE PROGRAMME

1^{ère} JOURNÉE

Le matin, visite du Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives, lieu unique, tout droit sorti de l'imagination vagabonde du facteur Ferdinand Cheval.

Après un déjeuner au restaurant, **balade en Ardèche, avec le célèbre train historique à vapeur** qui vous mène en voyage à travers les Gorges du Doux.

Installation dans un **hôtel 3*****, pour un bon dîner et une nuit de sommeil.

2^{ème} JOURNÉE

Le petit déjeuner pris, la matinée commence par **la visite de la Cité du Chocolat Valrhona à Tain l'Hermitage** pour découvrir Le chocolat et ses mystères.

Après un déjeuner au restaurant, **balade à travers les vignobles de l'Hermitage et dégustation commentée des vins au caveau M. Chapoutier à Tain l'Hermitage.**

Dîner et nuit dans le même hôtel.

3^{ème} JOURNÉE

Après le petit déjeuner, votre guide vous invite à une visite de Tournon-sur-Rhône, cité forte surplombée par son imposant Château.

En fin de matinée, il est temps de partager un instant magique et divertissant au Cabaret LE BONGO ! Dégustez un menu gourmand en musique dans un cadre chaleureux et atypique puis émerveillez-vous devant la **nouvelle Grande Revue « Séduction »** grâce aux talentueux artistes et leurs brillants costumes ! French cancan, plumes, numéros d'illusion et autres grandes attractions vous feront vivre des moments festifs et féériques !

10 fabuleux artistes pour des instants inoubliables au cœur de la Drôme !

Dîner et nuit dans le même hôtel.

4^{ème} JOURNÉE

Après le petit déjeuner, départ pour Romans sur Isère. **La Cité de la Raviole** vous propose de tout apprendre ou presque de cette spécialité du Dauphiné et bien-sûr déguster.

La matinée se poursuit dans un **Musée consacré à la spécialité gourmande de Romans, La Pogne**. Admirez, découvrez, sentez et dégustez !

Après un déjeuner au restaurant, **la Cité de la Chaussure** vous invite à une découverte des ateliers de production et des étapes de fabrication d'une chaussure.

Fin de nos prestations.

Prix par personne sur devis

Le prix comprend : 3 nuits à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 4 déjeuners et 3 dîners, boissons comprises, les visites, dégustations, activités et entrées de sites mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier

Le prix ne comprend pas : le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr

Terroir gourmand de la Provence

Durée : 3 jours / 2 nuits

Validité : de décembre à mars

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 90 km de trajet



« Il y a un temps pour parler et un temps pour apprécier ». Telle pourrait être la devise de ce séjour en Drôme Provençale ! Découvrir l'olive AOC de Nyons, et ce champignon tant convoité, la Truffe, en s'imprégnant des us des professionnels, qu'ils soient producteurs, vendeurs ou consommateurs. Puis viendra la récompense : le temps de déguster en toute convivialité. Peut-être ramènerez-vous chez vous un peu de ce bout de terroir ...

PROGRAMME

1^{ère} journée – le vignoble de la Drôme Provençale

Visite d'un vignoble et **dégustation** commentée des **vins de Provence**,
Accueil et installation dans **votre hôtel au cœur de la capitale du Nougat**,
Dîner au restaurant,
Nuitée dans **votre hôtel 3*****.

2^{ème} journée – Les olives et ses produits

Petit déjeuner à l'hôtel,
Immersion au sein d'une **exploitation de l'olive de Nyons**,
Balade dans les oliveraies et **dégustation commentée**
Des huiles d'olives et produits dérivés.
Visite et dégustation dans un atelier de **fabrication de vinaigre**,
Déjeuner au restaurant,
Visite guidée de **moulins à huile d'olive** et d'un **atelier de fabrication**
De scourtins, filtres utilisés pour l'extraction des huiles,
Dîner au restaurant et nuitée dans **votre hôtel**.



3^{ème} journée – Les truffes : découverte et shopping

Petit déjeuner à l'hôtel
Découverte du **marché aux truffes noires du Tricastin**
Et temps libre pour les achats.
Dégustation de ravioles aux truffes accompagnées
D'un verre de Grignan-les-Adhémar, le vin local.
Déjeuner au restaurant.
Initiation et démonstration de cavage en compagnie
du trufficulteur et de son chien.



Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 2 nuitées à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 2 dîners boissons comprises, 2 déjeuners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



La Drôme : Rhône, Vercors, Provence

Durée : 4 jours / 3 nuits
Validité : de Avril à Octobre
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 400 km de trajet



"Des falaises du Vercors aux champs de lavande de Provence, la Drôme est toute à la fois ombre et lumière, espace et intimité, douceur et chaleur. Ses panoramas coupent le souffle, ses parfums fleurissent bon le Sud. Parfois secrète, parfois connue, surprenante mais toujours vraie, laissez-vous charmer." (A.D.T. Drôme)

PROGRAMME

1^{ère} journée – La Vallée du Rhône

Visite commentée du **Palais Idéal du Facteur Cheval** à Hauterives. Lieu unique, à nul autre pareil, le Palais est un hymne au génie de la nature, Déjeuner au restaurant à Hauterives,
Visite de la cave et dégustation des vins à Tain l'Hermitage. Une pause plaisir au pied du mythique vignoble de l'Hermitage.
Installation diner et nuitée à l'hôtel 3*** dans le centre de Montélimar.

2^{ème} journée – La Drôme Provençale

Petit déjeuner à l'hôtel,
Balade à travers **les champs d'olivier** pour connaître les secrets de la culture de ce célèbre arbre et déguster son fruit,
Découverte de la fabrication et la dégustation du vinaigre. Tout un art !
Déjeuner au restaurant à Nyons,
Visite guidée de **Grignan et son Château**, perché et fortifié,
Dîner et nuit dans les mêmes établissements.



3^{ème} journée – Vercors et Diois

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite guidée du **Mémorial de la résistance de Vassieux en Vercors.** Un parcours symbolique de l'ombre à la lumière avec les maquisards,
Déjeuner au restaurant à Vassieux en Vercors,
Visite et dégustation de **Clairette à la Cave à Die.** Les secrets de la lente élaboration de la Clairette de Die,
Dîner et nuit dans les mêmes établissements.



4^{ème} journée – Montélimar et Nougat

Petit déjeuner à l'hôtel,
Temps libre à Montélimar. Le berceau de la famille des Adhémar vous dévoile ses ruelles et ses mystères,
Visite guidée d'une **fabrique de nougat à Montélimar**, plus ancienne fabrique encore en activité,

Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuitées à l'hôtel 3***, 3 petits déjeuners, 3 déjeuners boissons comprises, 3 dîners boissons comprises, Les visites, dégustations, et entrées de sites mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas Les options, Le transport et tous les frais annexes à ce poste, Les dépenses à caractères personnels, Toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



Au Cœur de l'Ardèche

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : de Avril à Octobre

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 180 km de trajet



Bienvenue en Ardèche, lieu de culture, d'art et de patrimoine, pour un voyage dans le temps. Vivez une expérience inoubliable, à pied, en train à vapeur, en antique autocar ... afin de découvrir quelques-uns des secrets que réserve ce territoire, au bord du Rhône, dans les vignobles du Saint-Joseph, au dans les Monts d'Ardèche.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Cité historique

Déjeuner au restaurant,
Visite **de la Cité historique de Tournon** qui laisse de riches héritages,
Avec, entre-autres, **son château classé et le 1^{er} pont suspendu** par câbles de fer,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant à Tournon-sur-Rhône.

2^{ème} jour – Moyens de transport d'antan

Petit déjeuner à l'hôtel,
Balade ferroviaire dans les **Gorges du Doux** dans un antique **Train à Vapeur**,
Déjeuner au restaurant,
Surprenante découverte à travers la visite du **musée du Charronnage au car**,
Consacré à **l'autocar** et un constructeur de bus natif du village de Vanosc,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



3^{ème} jour – Vins et liqueurs d'Ardèche

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite et dégustation dans une cave au cœur de **l'appellation Saint Joseph**,
Déjeuner au restaurant,
Découverte du **processus d'élaboration des eaux-de-vie**,
Du fruit à la bouteille, sur 1400m² d'exposition.
Dîner et nuitée dans le même établissement.



4^{ème} jour – à l'époque Médiévale

Petit déjeuner à l'hôtel
Visite panoramique du **village et Château de Crussol**, à Saint-Péray,
Un site du **XI^{ème} siècle** proposant une vue imprenable,
Déjeuner au restaurant,

Fin de nos prestations.

Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuits à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 4 déjeuners et 3 dîners, boissons comprises, Les visites, dégustations, activités et entrées de sites mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 - agnes@destination-provence.fr



Au Cœur de la Drôme et de l'Ardèche

Durée : 5 jours / 4 nuits
Validité : de Avril à Octobre
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 600 km de trajet



Ces deux départements, dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont séparés par une frontière naturelle, le fleuve Rhône. De part et d'autre de la Vallée, on prend plaisir à découvrir des territoires principalement ruraux, sur lesquels l'Histoire, le terroir et les hommes occupent une place très importante.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Voyage dans le temps

Visite du **Palais Idéal du Facteur Cheval** à Hauterives,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** en Drôme Provençale.

2^{ème} jour – Le Royans / Vercors

Petit déjeuner à l'hôtel,
Découverte d'une **Distillerie de Whisky dans le Royans**,
Déjeuner au restaurant,
Visite de la **Grotte de Choranche** dans le Vercors,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

3^{ème} jour – La Drôme Provençale

Petit déjeuner à l'hôtel,
Parcours guidé dans le **village et la cour du Château de Grignan**,
Déjeuner au restaurant,
Perçage des secrets de **lavande et de la distillation** à Nyons,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

4^{ème} jour – l'Ardèche

Petit déjeuner à l'hôtel
Découverte guidée de la **Caverne du Pont d'Arc** à Vallon Pont d'Arc,
Déjeuner au restaurant,
Balade « photos » dans les **Gorges de l'Ardèche** par la route touristique,
Dégustation **des vins d'Ardèche** dans un domaine viticole,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

5^{ème} jour – Le chocolat

Petit déjeuner à l'hôtel
Entrée dans la **Cité du Chocolat Valrhona** à Tain l'Hermitage,

Fin de nos prestations.



Prix sur devis

Le prix comprend 4 nuits à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 déjeuners et 4 dîners, boissons comprises, Les visites, dégustations, activités et entrées de sites mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr

Le Massif du Vercors

Durée : 6 jours / 5 nuits
Validité : de Avril à Octobre
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 680 km de trajet



Loin de l'effervescence des villes, le Vercors se dresse à la confluence des Alpes du Nord et du Sud. Profitez d'une pause détente au milieu des vastes étendues naturelles de la montagne. Cet espace de liberté vous propose des paysages époustouflants, une histoire émouvante, des routes vertigineuses et des habitants attachants.

PROGRAMME

1^{ère} journée – La Vallée du Rhône

Visite de la **Cité Médiévale de Saint Antoine l'Abbaye**,
Installation diner et nuitée à l'hôtel 3*** dans Vercors.

2^{ème} journée – Du Vercors au Diois

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite poignante du **Mémorial de la Résistance** à Vassieux,
Déjeuner au restaurant,
Découverte de la **Clairette de Die** et dégustation de ce vin pétillant,
Dîner et nuit dans le même établissement.

3^{ème} journée – Le Royans

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite souterraine de la **Grotte de Thaïs**,
Paisible croisière fluviale sur l'Isère à bord du **bateau à roue**,
Déjeuner au restaurant,
Balade botanique dans le **Jardin des Fontaines Pétrifiantes**,
Dîner et nuit dans le même établissement.

4^{ème} journée – Grenoble et la Grande Chartreuse

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite guidée du **cœur historique de Grenoble**
Par le **téléphérique**, découverte du panorama depuis la **Bastille**,
Déjeuner au restaurant,
Entrée dans la vie monastique au **Musée de la Grande Chartreuse**,
Dîner et nuit dans le même établissement.

5^{ème} journée – Les 4 montagnes du Vercors

Petit déjeuner à l'hôtel,
Balade en car à travers les **4 montagnes et ses charmants villages**,
Déjeuner au restaurant,
Temps libre dans une **station village du Vercors**,
Dîner et nuit dans le même établissement.

6^{ème} journée – Trésors souterrains

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite du **Musée de l'eau** de Pont en Royans,



Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 5 nuitées à l'hôtel 3***, 5 petits déjeuners, 4 déjeuners boissons comprises, 5 dîners boissons comprises, Les visites, dégustations, et entrées de sites mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas Les options, Le transport et tous les frais annexes à ce poste, Les dépenses à caractères personnels, Toutes prestations non mentionnées au programme.

Autour du Mont Ventoux

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : toute l'année

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 100 km de trajet



Dans le Haut Vaucluse, le Mont Ventoux appelé aussi « Le Géant de Provence » domine toute la Provence du haut de ses 1912m. Il règne en maître sur ces cités et villages qui se sont formés non loin de là. Il offre un panorama imprenable sur ces paysages de montagnes, de vignobles, de champs d'oliviers et de lavandes. Découvrez ces beautés en passant par Orange, Châteauneuf-du-Pape et Vaison la Romaine.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Ventoux

Découverte autour du Mont Ventoux : Les villages,
Les **Dentelles de Montmirail**, les paysages de vignobles,
De **champs d'oliviers et de lavandes** en saison,
Dîner et nuitée dans **votre hôtel 3*** à Orange**.

2^{ème} journée – Orange

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite de la **ville Romaine d'Orange**,
Également surnommée **la Cité des Princes**,
Déjeuner au restaurant,
Visite du **Théâtre Antique** d'Orange,
Et de son **Musée d'Art et d'histoire**,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



3^{ème} journée – Châteauneuf du Pape

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite d'un **vignoble** planté autour d'un **imposant château**,
Et **dégustation commentée** des vins du domaine,
Déjeuner au restaurant,
Découverte d'une **fabrique de chocolat**,
Une visite toute en arôme et en saveur,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



4^{ème} journée – Vaison la Romaine

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite de la **Haute ville** de Vaison la Romaine,
Romaine, mais aussi **Médiévale** et **Moderne**,

Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuitées à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 dîners boissons comprises, 2 déjeuners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr

Le Massif des Alpilles

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : toute l'année

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 180 km de trajet



Entre Avignon et Arles, le Massif des Alpilles est un site naturel enchanteur constitué de collines calcaires. Cette géologie particulière lui offre des paysages magnifiques où se sont établis, çà et là, de petits villages de Provence dont celui des Baux-de-Provence, classé parmi les plus beaux de France. Suivez-nous à travers ces routes pittoresques pour découvrir quelques-uns des nombreux trésors des Alpilles.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Fontvieille

Visite de l'**Abbaye Bénédictine de Montmajour**,
Lieu d'inspiration pour l'art moderne et contemporain,
Installation, dîner et nuitée dans votre **hôtel 3***** à Avignon

2^{ème} journée – Saint-Rémy-de-Provence

Petit déjeuner à l'hôtel,
Parcours dans le **centre historique** de Saint-Rémy-de-Provence,
A travers ses **ruelles pittoresques et ses places ombragées**,
Déjeuner au restaurant à Saint-Rémy-de-Provence,
Visite du **site archéologique de Glanum**,
Splendide site **gréco-romain** niché au cœur d'un vallon,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



3^{ème} journée – Les Baux-de-Provence

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite du magnifique **village des Baux-de-Provence**,
Classé parmi les plus **beaux villages de France**,
Déjeuner au restaurant,
Spectacle d'Arts et de Lumières,
Dans les immenses **Carrières des Lumières** des Baux-de-Provence,
Visite et dégustation des olives dans **un domaine oléicole**,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



4^{ème} journée – Les Santons de Provence

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite du **village miniature des Santons de Provence**,

Fin de nos prestations.

Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuitées à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 dîners boissons comprises, 2 déjeuners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr

Le Luberon, Cœur de Provence

Durée : 5 jours / 4 nuits

Validité : Toute l'année

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 460 km de trajet



Le Luberon, situé sur les départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, est un lieu emblématique de la Provence. Tout est un émerveillement : Ces nombreux villages perchés avec tant de charme, ses champs de lavande à perte de vue, ses terres d'ocre flamboyantes, ces châteaux historiques ... Un condensé de tout ce qu'il y a de plus beau, à découvrir absolument.

PROGRAMME

1^{ère} journée – La Lavande

Visite du **Musée de la Lavande**, pour tout savoir sur la plante,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant.

2^{ème} journée – Les Ocres

Petit déjeuner buffet,
Sur le sentier **des ocres** dans le village coloré de **Roussillon**,
Déjeuner au restaurant,
Gordes, le village classé parmi les plus Beaux de France,
Dîner et nuitée dans le même hôtel.

3^{ème} journée – Forcalquier et Manosque

Petit déjeuner buffet,
Visite de **Forcalquier**, ancienne capitale de Provence,
Dégustation de Pastis et liqueurs artisanales,
Déjeuner au restaurant,
Découverte de **l'usine de l'Occitane** à Manosque,
Huiles essentielles et parfums naturels,
Dîner et nuitée dans le même hôtel.

4^{ème} journée – Les Villages perchés

Petit déjeuner buffet,
Visite des **plus beaux villages perchés** du Luberon,
Ménerbes, Bonnieux, Lacoste ...
Déjeuner au restaurant,
Visite du **château de Lourmarin**,
Dîner et nuitée dans le même hôtel.

5^{ème} journée – La Vie Monastique

Petit déjeuner buffet,
Visite de **l'Abbaye de Sénanque** à Gordes,



Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 4 nuitées en hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, les visites et entrées mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, Toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès Vallon – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



La Provence des peintres

Durée : 6 jours / 5 nuits
Disponibilité : toute l'année
Petit groupe : 8 à 16 pers.



La Provence ! Ce nom évoque des images du soleil, des champs d'oliviers et de lavandes, des vignobles ... C'est aussi une terre baignée de soleil dont la clarté éblouissante était célébrée par des peintres de renom comme Van Gogh, Cézanne, Chagall ou Matisse. Ce voyage vous emmène sur les traces de ces fabuleux artistes d'Aix en Provence à Nice.

ITINERAIRE

Jour 1

Accueil à **Aix-en-Provence**, ville élégante et raffinée
Transfert à l'hôtel et déjeuner au restaurant
Visite guidée **sur les pas de Paul Cézanne**, dans les ruelles de la ville
Dîner et nuit à l'hôtel 4* à Aix-en Provence

Jour 2

Après le petit déjeuner, découverte du **patrimoine laissé par Cézanne** :
Le Jas de Bouffan, Les carrières de Bibémus, Le Château du Tholonet.
Déjeuner au restaurant
Le pèlerinage continue avec la visite de **la charmante ville de Gardanne**
Dîner et nuit dans le même établissement .

Jour 3

Petit déjeuner, Visite **d'Arles, cité d'inspiration de Van Gogh**,
durant son séjour l'artiste a dessiné près de 300 dessins et peintures
Déjeuner au restaurant
Découverte du **monastère de Saint Paul de Mausole**
dans le joli village de **Saint Rémy de Provence**
Dîner et nuit dans le même établissement

Jour 4

Petit déjeuner, Appréciez le spectaculaire **son et lumières**
des carrières de pierres des Baux de Provence
Déjeuner au restaurant
Découverte de l'univers de **Marc Chagall à Saint Paul de Vence.**
Dîner et nuit à l'hôtel 4* à Saint Paul de Vence

Jour 5

Petit déjeuner, Visite guidée du **musée et de la Maison Renoir à Cagnes sur Mer**
Déjeuner au restaurant
Découvrez la fabuleuse collection d'œuvres laissées par l'artiste
au **musée Matisse de Nice**,
Dîner libre dans la vieille ville
Nuit à l'hôtel 4* à Nice

Jour 6

Après le petit déjeuner, pour conclure votre séjour, excursion à la découverte
de **la riche collection des oeuvres de Chagall** au musée de Nice.

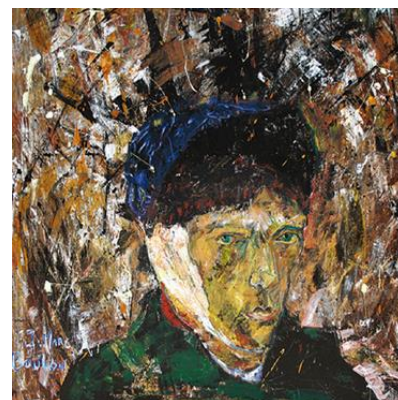
Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 5 nuits en hôtel 4* avec les petits déjeuners, 5 déjeuners et 4 dîners (3 plats, boissons comprises), les visites et activités décrites dans le programme, le transport durant le séjour, la taxe de séjour

Il ne comprend pas les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr





La Provence offre aux enseignants un grand nombre de lieux et édifices qui permettent de retracer l'histoire de grandes périodes comme l'empire romain ou l'époque des croisades. Chaque témoignage historique dispose des outils nécessaires pour accueillir des publics scolaires, de l'école primaire au lycée.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Vaucluse

Visite du **site archéologique de Puymin, le Théâtre** de Vaison la Romaine,
Déjeuner : Panier pique-nique,
Visite du **Théâtre antique à Orange**,
Dîner et nuit à Nîmes,

2^{ème} journée – Epoque Romaine urbaine

Petit déjeuner,
L'Amphithéâtre, la Maison Carrée et la Tour Magne à Nîmes,
Déjeuner : Panier pique-nique,
Visite du **Musée de la Romanité** de Nîmes,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



3^{ème} journée – Grands édifices

Petit déjeuner,
Visite du **site antique de Glanum à Saint Rémy de Provence**,
Déjeuner : Panier pique-nique,
Visite du **Pont du Gard**, impressionnant aqueduc romain,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



4^{ème} journée – Croisades

Petit déjeuner,
Visite d'Aigues Mortes, **Tours et Remparts**,

Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend les dossiers pédagogiques de chacun des sites patrimoniaux visités, 3 nuits en chambre multiple, 3 petits déjeuners, 3 déjeuners « panier repas », 3 dîners, les entrées des sites visités au programme, la taxe de séjour éventuelle, les frais de dossier.

Il ne comprend pas le service de guidage et les ateliers en options, les dépenses à caractères personnels, le transport et toutes les dépenses annexes et toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 - agnes@destination-provence.fr



Incontournable Provence

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : Toute l'année

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 590 km de trajet



En plus d'offrir des paysages magnifiques, la Provence est aussi une terre chargée d'histoire. Elle a su conserver de nombreux édifices imposants, des quartiers entiers de ces cités chargées de l'âme du pays, qui reflètent ça et là le passage des différentes civilisations. Parcourir la Provence, c'est découvrir ce patrimoine culturel et naturel.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Avignon et les Alpilles

Visite du Village des Baux de Provence et
De **ses carrières de lumières**,
Déjeuner au restaurant à Saint Rémy de Provence,
Visite **du Palais des Papes**,
Et du Pont d'Avignon,
Dîner et nuitée, Hôtel 3* / restaurant à Avignon.

2^{ème} journée – La Provence Romaine

Petit déjeuner buffet,
Visite guidée de l'imposant Aqueduc du **Pont du Gard**,
Déjeuner au restaurant à proximité de l'Aqueduc,
Découverte de l'histoire romaine de **la ville de Nîmes** :
Les Arènes, la Maison Carrée et la Tour Magne,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



3^{ème} journée – Le Luberon

Petit déjeuner,
Visite au **Pays des Ocre à Roussillon**,
Déjeuner au restaurant à Gordes,
Visite guidée de **Gordes, classé parmi les plus beaux Villages de France**,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



4^{ème} journée – Terroir et gastronomie

Petit déjeuner,
Visite d'un **domaine viticole** et dégustation des vins
Du domaine à Châteauneuf du Pape,

Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuitées en hôtel 3* et petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



La Camargue Patrimoine mondial

Durée : 4 jours / 3 nuits
Validité : Mars à Novembre
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 160 km de trajet



La Camargue est à la fois sauvage et traditionnelle. On parcourt de vastes espaces naturels où l'on observe les flamants roses occupés à pêcher. Ils côtoient les élevages de taureaux ou de chevaux camarguais, surveillés par les gardians toujours en habits traditionnels. L'accueil est une tradition, le partage des coutumes un devoir.

PROGRAMME

1^{ère} journée – l'Héritage Romain

En début d'après-midi dans la ville d'Arles, capitale de la Camargue,
Découverte de **la ville antique, de ses Arènes et de son Théâtre Antique**,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant à Arles.

2^{ème} journée – Terroir de Camargue

Petit déjeuner buffet,
Visite et dégustation d'un **domaine viticole des Sables**,
Déjeuner au restaurant dans la **Cité d'Aigues-Mortes**,
Visite en petit train de l'immense **Salin d'Aigues-Mortes**.
Dîner et nuitée dans le même établissement.

3^{ème} journée – Les us et coutumes

Petit déjeuner buffet,
Accueil et découverte dans **une Manade traditionnelle**,
Déjeuner typiquement camarguais à la Manade,
Découverte de la Faune en bateau sur le Petit Rhône,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

4^{ème} journée – Au cœur de la nature

Petit déjeuner buffet,
Découverte des **oiseaux de la Camargue** en réserve naturelle,
Lors d'une **randonnée d'observation** guidée,

Fin de nos prestations.



Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuitées en hôtel 3* et petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



Marseille Aix Cassis

Durée : 3 jours / 2 nuits

Validité : Toute l'année 2023

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 80 km de trajet



A travers ces trois cités emblématiques de la Provence, découvrez à la fois l'histoire, les trésors naturels, culturels et les traditions provençales. Aix-en-Provence et sa douceur de vivre, la Cité Phocéenne, villes provençales aux 1000 accents, Cassis et son petit port de pêche.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Aix en Provence

Les secrets de fabrication du **Calisson d'Aix**,
Et les plaisirs de la **dégustation** de ces gourmandises,
Déjeuner au restaurant à Aix-en-Provence,
Visite de **Aix-en-Provence** dans les pas
Du célèbre peintre Français **Paul Cézanne**,
Dîner et nuitée, Hôtel 3* / restaurant à Marseille.

2^{ème} journée – Marseille

Petit déjeuner buffet,
Visite panoramique de **Marseille**,
Du **Vieux Port** à la **Canebière** via la **Bonne Mère**,
Déjeuner au restaurant à Marseille,
Découverte de la **Cité Culturelle du MUCEM**,
Premier musée national consacré la **Méditerranée**,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

3^{ème} journée – Cassis

Petit déjeuner,
Visite de la cave et dégustation de **vin de Cassis**,
Dans un **domaine viticole** en bord de Mer,
Découvrez toutes les senteurs du **savon de Marseille**,
Dans **une savonnerie** à proximité du Port,
Déjeuner au restaurant sur le Port de Cassis,
Croisière maritime à la découverte des
Magnifiques **Calanques de Cassis**,



Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 2 nuitées en hôtel 3* et petits déjeuners, 3 déjeuners et 2 dîners boissons comprises, les visites, activités et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



Lavande et terroir :

Un savoir-faire unique en Drôme Provençale

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : juin et juillet

Participants : 10 à 50 personnes

Environ 215 km de trajet



La Lavande est la plante la plus emblématique de la Drôme Provençale, l'Olive AOC Nyons fait la fierté du territoire, le Nougat de Montélimar possède une renommée qui dépasse les frontières et le vin de Grignan-Les Adhémar propose aujourd'hui une qualité indéniable. Tout cela forme un savoir-faire unique, souvent ancestral, que l'on vous propose de découvrir dans ces magnifiques paysages qu'offre la Drôme Provençale.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Nougat et Le parfum

Visite d'une **fabrique artisanale** du célèbre **Nougat de Montélimar**,
Découverte D'une **Fabrique de Parfum**,
Dîner au restaurant,
Nuitée à l'hôtel 3*** en **centre-ville de Montélimar**.

2^{ème} journée – Le Pays de Grignan

Petit déjeuner buffet,
Visite d'une **exploitation lavandicole** pour découvrir
la plante la plus emblématique de la Drôme Provençale,
Déjeuner au restaurant à Grignan,
Balade dans les ruelles du **village perché et fortifié de Grignan**
et sur les terrasses de **son imposante forteresse**,
Dégustation des vins de Provence dans un domaine au pied du Château,
Dîner et nuitée à Montélimar.



3^{ème} journée – Nyons

Petit déjeuner buffet,
Voyage initiatique au **royaume des senteurs** et
Découverte de la **distillation de la lavande**,
Déjeuner au restaurant à Nyons,
L'olive AOC Nyons dans un domaine Oléicole du Pays,
Dîner et nuitée à Montélimar.



4^{ème} journée – Montélimar

Après le petit déjeuner, découverte du **marché provençal de Montélimar**
pour s'enivrer des **sentiers et couleurs estivales**,

Fin de nos prestations.

Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuits à l'hôtel 3*** et les petits déjeuners, 2 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, Les visites guidées mentionnées au programme, Les entrées des sites visités, La taxe de séjour, Les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas, Les options et suppléments éventuels, Le transport et tous les frais annexes, Les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr

Les paysages de lavande en Provence

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : juin et juillet

Participants : 30 à 55 personnes

Environ 220 km de trajet



C'est à partir de la mi-juin que la Provence revêt un magnifique manteau de lavandes en fleur. Colorée, enivrante et odorante, la lavande est largement utilisée pour de nombreux usages. Elle est aussi prétexte à la fête, à la rencontre entre les producteurs.... Jean Giono disait que « la lavande est l'âme de la Provence », c'est à cette découverte intime que nous vous invitons dans ce séjour.

PROGRAMME

1^{ère} journée – La lavande : définition et usages

Visite du **Musée de la Lavande**, pour tout savoir sur la culture,
La distillation et les utilisations de cette fleur,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant à Avignon.

2^{ème} journée – Le Luberon

Petit déjeuner buffet,
Découverte du Luberon, de ses paysages et villages perchés,
Ses **champs de lavande**, avec un **guide de Pays**,
Déjeuner au restaurant,
L'Abbaye de Sénanque, toujours habitée par une communauté de moine,
Le village perché de Gordes, l'un des plus beaux villages de France,
Dîner et nuitée **dans le même hôtel**.

3^{ème} journée – Les Alpes de Haute Provence

Petit déjeuner buffet,
Visite sur le **Plateau de Valensole**, célèbre pour ses vastes étendues,
de champs de lavandes et visite d'une **distillerie de lavande**,
Déjeuner au restaurant,
Voyage initiatique **au royaume des senteurs** et découverte
D'une **usine de célèbres cosmétiques** de Provence,
Dîner et nuitée **dans le même hôtel**.

4^{ème} journée – Le Haut Vaucluse

Petit déjeuner buffet,
Autour du Mont Ventoux, à Sault, la lavande est partout,
Découverte des paysages et d'une **distillerie de Lavande**,

Fin de nos prestations.



Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuits à l'hôtel 3*** et les petits déjeuners, 2 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, Les visites mentionnées au programme, Les entrées des sites visités, La taxe de séjour, Les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas, Le transport et tous les frais annexes, Les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



La Provence Romaine et les Grands Jeux de Nîmes

Durée : 3 jours / 2 nuits

Dates : début mai

Participants : 30 à 55 personnes

Environ 75 km de trajet



Nîmes vous donne rendez-vous pour découvrir la spectaculaire et inédite reconstitution des Grands Jeux Romains en mettant à l'honneur César. Surnommée la "Rome française", Nîmes possède les monuments romains les mieux conservés au monde. Non loin de là, se dresse l'imposant Aqueduc du Pont du Gard. Arles, aux portes de la Camargue, dévoile de nombreux vestiges romains dont ses fameuses Arènes... « Alea Jacta Est ».

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Pont du Gard

Découverte de l'imposant **Aqueduc du Pont du Gard**,
Et de son musée retraçant la construction de l'édifice,
Dîner et nuit à Nîmes à l'hôtel 3***

2^{ème} journée – Nîmes et les Grands Jeux Romains

Petit déjeuner,
Visite guidée du **Musée de la Romanité** de Nîmes,
Un récit moderne de notre histoire,
Déjeuner au restaurant,
Spectacle des **Grands Jeux Romains dans les Arènes**,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

3^{ème} journée – Arles

Petit déjeuner,
Visite de la cité d'**Arles**, de ses prestigieuses **Arènes**,
Et du **Théâtre Antique**,
Déjeuner au restaurant,

Fin de nos prestations.



Prix sur devis

Le prix comprend 2 nuits à l'hôtel 3*, 2 petits déjeuners, 2 déjeuners boissons comprises, 2 dîners boissons comprises, les visites guidées, les entrées des sites visités et des grands jeux, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Il ne comprend pas les dépenses à caractères personnels, le transport et toutes les dépenses annexes et toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 - agnes@destination-provence.fr



Fête des vins et Corso en Ardèche

Durée : 3 jours / 2 nuits

Validité : début septembre

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 60 km de trajet



Ce court séjour en Ardèche est l'occasion de participer à un évènement orchestré pour la 1^{ère} fois il y a plus de 40 ans : La fête des vins et du jumelage de Saint-Péray. Les amateurs de bons vins, d'ambiances festives et de musiques folkloriques seront comblés. Ce sera aussi l'occasion de découvrir la cité de Tournon et la vie des bouilleurs de cru d'autrefois. Un séjour à ne pas manquer !

PROGRAMME

1^{ère} journée

Visite et dégustation dans une cave au cœur de l'appellation Saint Joseph, Parcours dans les **chais de vinification** et initiation à la dégustation des vins, Déjeuner au restaurant, Visite de la **Cité historique de Tournon** qui laisse de riches héritages, Avec Son **château classé** et le **1^{er} pont suspendu** par câbles de fer, Dîner et nuitée, Hôtel 3*** / restaurant à Tournon-sur-Rhône.

2^{ème} journée

Après le petit déjeuner à l'hôtel, Départ pour le **marché des vins de Saint-Péray**, afin de retrouver les grands noms des **vignobles septentrionaux et méridionaux** : visites, dégustations, shopping ! Déjeuner au restaurant, L'après-midi, c'est le moment du **Corso et de la grande parade musicale et folklorique** dans les rues de la ville. Un évènement festif à ne pas rater ! Dîner et nuitée dans le même établissement.

3^{ème} journée

Petit déjeuner à l'hôtel, Découverte d'une **distillerie artisanale** sur les traces des bouilleurs de cru de l'époque et de la distillerie. Une **dégustation** clôture cette visite. Déjeuner au restaurant,

Fin de nos prestations.



Prix sur devis

Le prix comprend 2 nuits à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 déjeuners et 2 dîners, boissons comprises, Les visites, dégustations, activités et entrées de sites mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 - agnes@destination-provence.fr



Calissons et Vignobles Aix en Provence

Durée : 3 jours / 2 nuits

Validité : début septembre

Participants : 20 à 55 personnes



Cité de Charme du Sud de la France, la belle ville d'Aix-en-Provence vous accueille pour vous faire découvrir quelques-uns de ses secrets : la vieille ville et les nombreux lieux marquants dans la vie du peintre Paul Cézanne, les calissons à travers la grande fête de l'Amande et du Calisson et les vins de Provence, dans l'un des plus beaux domaines viticoles de la Région. Tout un programme condensé en 3 belles journées sous le soleil de Provence.

PROGRAMME

1^{ère} journée

En fin de matinée, visite d'une **célèbre fabrique de Calisson** et de son musée,
Suivie d'une dégustation gourmande,
Déjeuner au restaurant,
L'après-midi, **visite guidée** de la vieille ville de Aix-en-Provence,
Découvrez les lieux marquants,
Le soir, dîner au restaurant,
Nuit à l'hôtel à Aix-en-Provence.

2^{ème} journée

Après un petit déjeuner à l'hôtel,
Découvrez la **grande fête traditionnelle de l'Amande et du Calisson**,
Au programme, toute la journée : Bénédiction et cérémonie, défilé, musique
et costumes folkloriques, marché et dégustation de calissons,
Déjeuner au restaurant,
Profitez de l'ambiance pour **découvrir la vieille ville** à votre rythme,
Le soir, dîner au restaurant,
Nuit dans le même hôtel.

3^{ème} journée

Petit déjeuner à l'hôtel,
Profitez d'une **visite guidée à travers les vignes** d'un très beau domaine,
Et découvrez ses **œuvres contemporaines d'art et d'architecture**,
Visitez **les chais réalisés par Jean Nouvel** et dégustez les vins du domaine,
Déjeuner au restaurant,



Fin de nos prestations.

Prix sur devis

Le prix comprend 2 nuits à l'hôtel et 2 petits déjeuners, 3 déjeuners et 2 dîners boissons comprises, Les visites dégustations et entrées de sites mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 - agnes@destination-provence.fr



La Fête des Bergers et des Traditions

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : fin novembre

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 125 km de trajet



La fête des bergers est un hommage à Provence et à la transhumance. Devenue au fil des ans, un événement incontournable, la fête des bergers attire chaque année des milliers de personnes attachées à la tradition provençale et à ses costumes. Une façon de renouer avec les pratiques de nos aïeux et d'offrir au public des images de la richesse de la culture provençale.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Savon de Marseille

Visite d'une **savonnerie et de son Musée**,
L'histoire passionnante du savon en Provence,
Dîner et nuitée dans **votre hôtel 3*** à Arles**.

2^{ème} journée – Arles et la Camargue

Petit déjeuner à l'hôtel,
Découverte **Arles et ses principaux monuments**,
De l'époque Romaine,
Déjeuner au restaurant,
Balade à **travers la Camargue** pour une découverte,
De la Faune et de la flore,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



3^{ème} journée – La Transhumance

Petit déjeuner à l'hôtel,
Messe provençale avec la participation d'une chorale
Groupes folkloriques et traditionnels de Provence et de la Crau,
Déjeuner au restaurant,
Grand défilé de la Transhumance avec de nombreuses têtes
De bétails, et **animations folkloriques**,
En fin de journée, **spectacle de clôture** alliant
Danses, musiques, chants et costumes traditionnels,
Dîner et nuitée dans le même établissement.



4^{ème} journée – L'olive des Alpilles

Petit déjeuner à l'hôtel
Visite d'un **domaine oléicole des Alpilles**,
Et dégustation des olives et produits dérivés,

Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuitées à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 dîners boissons comprises, 2 déjeuners boissons comprises, les visites, entrées et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, l'accompagnement par un guide local, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Séjour et contenu sous réserve de la programmation de la fête des Berges d'Istres.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr

La Magie de Noël dans la Drôme

Durée : 3 jours / 2 nuits
Validité : début décembre
Participants : 20 à 50 personnes
Environ 100km de trajet



Au début du mois de décembre, la magie de Noël est presque partout. La Drôme n'est pas en reste : gourmandises et friandises, marchés animés, féeries et parades, santons ... Tous les ingrédients sont réunis pour vous imprégner de l'ambiance de Noël lors de ce court séjour. Alors laissez-vous guider et profitez !

PROGRAMME

1^{ère} journée

Déjeuner au restaurant,
Découverte de **la Cité du Chocolat Valrhona** de Tain l'Hermitage,
Une **expérience unique** qui fait appel aux 5 sens,
Le soir, dîner au restaurant de l'hôtel,
Nuit à l'hôtel 2* au centre-ville de Valence.

2^{ème} journée

Après un petit déjeuner à l'hôtel,
Visite historique du patrimoine du centre ancien de Valence,
Cité chargée d'Histoire aux portes du Midi,
Déjeuner au restaurant,
Temps libre pour découvrir la ville selon ses envies,
Et flâner sur **Marché de Noël**, rempli de vie et d'animations,
Le soir, dîner au restaurant de l'hôtel,
La ville fait place à **la Grande féerie de Noël** au cœur de la Ville :
Un **festival de musiques et de couleurs** avec la grande parade et,
Le magnifique **feu d'artifice**.
Nuit dans le même hôtel.



3^{ème} journée

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite gourmande dans une fabrique/musée **du Nougat de Montélimar**,
Découverte et **dégustation** sucrée,
Déjeuner au restaurant,
Les santons de Provence représentent la vie d'un village provençal au début du siècle dernier, au **Village Provençal Miniature**,



Fin de nos prestations.

Prix sur devis

Le prix comprend 2 nuits à l'hôtel 2** et 2 petits déjeuners, 3 déjeuners et 2 dîners boissons comprises, Les visites dégustations et entrées de sites mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 - agnes@destination-provence.fr



Traditions de Noël en Drôme Provençale

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : mi-décembre

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 250km de trajet



C'est en Drôme Provençale, loin de l'agitation des grandes villes, que nous vous proposons cette escapade. Venez découvrir des traditions ancestrales, des savoir-faire artisanaux et bien sûr, déguster des spécialités gourmandes. Santons, marchés, nougat ... le tout dans un cadre enchanteur, tout ce qu'il faut pour apprécier Noël en Provence. Une petite pause bien méritée avant les fêtes de fin d'année !

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le chocolat

Arrivée dans la Drôme,
Entrée dans la **Cité du Chocolat Valrhona** à Tain l'Hermitage,
Dîner et nuit à l'hôtel 3*** à Montélimar.

2^{ème} journée – Montélimar

Petit déjeuner,
Visite découverte de la Ville de Montélimar **Porte de la Provence**,
Et Flânerie au cœur de la ville sur le **Marché de Noël**,
Déjeuner au restaurant,
Visite et dégustation dans un **domaine oléicole à Nyons**,
Pour le plaisir des papilles,
Dîner et nuit à l'hôtel 3*** à Montélimar.

3^{ème} journée – Villages authentiques

Petit déjeuner,
Découverte du **Village Provençal Miniature** de Grignan,
Où l'homme est devenu **santon**, dans la pure tradition,
Déjeuner au restaurant,
Visite du **village de Grignan**, charmant village dominé
Par son imposante forteresse,
Shopping sur le **Marché de Noël**,
Dans l'un des plus beaux villages de France,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

4^{ème} journée – Le Nougat

Petit déjeuner,
Visite découverte d'une **fabrique des célèbres
Nougats de Montélimar** et de son musée,

Fin de nos prestations



Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuits à l'hôtel 3*, 3 petits déjeuners, 2 déjeuners, boissons comprises, 3 dîners boissons comprises, Les visites et activités mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier

Le prix ne comprend pas le transport (option possible), les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès – Tel +33(0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



Les Marchés de Noël En Provence

Durée : 3 jours / 2 nuits

Validité : mi-décembre

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 190 km de trajet



Noël est une période de l'année pleine de traditions et d'animations au cœur des villes et villages de Provence. Tout commence le 4 décembre, jour de la Sainte Barbe. C'est le début de la période dite "Calendale" qui ne s'achèvera qu'à la Chandeleur le 2 février. Entre ces deux dates, c'est une succession de traditions, de fêtes, de rites et de coutumes qui sont plus ou moins suivies selon les villages, selon les familles.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Marseille

Arrivée en Provence,
Visite guidée toute en accent de **Marseille dans son costume de Noël**,
à travers les **traditions Provençales**,
Déjeuner au restaurant,
Temps libre sur le **Marché de Noël** et la **Foire aux Santons**,
Dîner et nuit à l'hôtel 3*** à Aix-en-Provence

2^{ème} journée – Aix en Provence

Petit déjeuner buffet,
Découverte guidée de Noël de la ville d'**Aix en Provence**,
Marchés, Foires, Crèches ...
Visite gourmande dans l'univers du **Calisson de Provence**,
Déjeuner au restaurant,
Visite guidée d'Aubagne sur le thème des **Santons de Provence**,
Marché aux Santons, Village et Cité de l'Art Santonnier ...
Dîner et nuit dans le même établissement.

3^{ème} journée – Arles

Petit déjeuner buffet,
Visite guidée de la ville d'Arles et de son patrimoine antique,
Déjeuner au restaurant,
Visite du **Salon International des Santonniers d'Arles**,



Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 2 nuitées à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 2 dîners hors boissons, 3 déjeuners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 - agnes@destination-provence.fr



Féerie d'hiver Sur la Côte d'Azur

Durée : 4 jours / 3 nuits

Validité : Février, Mars

Participants : 20 à 55 personnes

Environ 200 km de trajet



La Côte d'Azur vous accueille pour ensoleiller l'hiver par des rythmes endiablés, des couleurs éclatantes à travers des défilés grandioses et le tout, bien sûr dans un décor paradisiaque et une ambiance de fête et de convivialité ... préparez-vous à faire la fête !

PROGRAMME

1^{ère} journée – Le Parfum de Grasse

Visite guidée d'une **parfumerie à Grasse**,
Dîner et Nuit en hôtel 3*** à Vence.

2^{ème} journée – Le Carnaval de Nice

Petit déjeuner à l'hôtel,
Visite guidée de la **Cité Niçoise**,
Déjeuner au restaurant,
Défilé « **Bataille de Fleurs** » à Nice,
Dîner au restaurant à Nice,
Corso Carnavalesque illuminé,
Nuit dans le même établissement.

3^{ème} journée – La Fête du Citron de Menton

Petit déjeuner,
Petit temps libre à Menton,
Déjeuner au restaurant,
Corsi des fruits d'or à la Fête du Citron de Menton,
Visite de l'**exposition des motifs d'agrumes**,
Aux jardins Bioves à Menton,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

4^{ème} journée – Cannes

Petit déjeuner,
Visite guidée de la **ville de Cannes**,
Et son tandem glamour avec le cinéma,



Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 3 nuitées en hôtel 3* et petits déjeuners, 2 déjeuners et 3 dîners boissons comprises, les visites et entrées mentionnées au programme, les places en promenoir pour le Carnaval et la Fête du citron, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr

Corso Fleuri sur la Côte Varoise

Durée : 5 jours / 4 nuits

Validité : mars

20 à 50 personnes

Environ 250 km de trajet



Sur la Côte Varoise, la fin de l'hiver rime avec douceur de vivre. Les rayons du soleil deviennent plus chaleureux, la mer scintille, les paysages se réjouissent de 1000 couleurs et les habitants en profitent pour fêter le proche printemps. Le Corso du Lavandou est alors un point d'orgue à ne pas manquer, où la musique se mêle aux fleurs dans une ambiance de fête. Un réveil du Sud à découvrir absolument.

PROGRAMME

1^{ère} journée – Arrivée en Méditerranée

Accueil et installation dans votre **village de vacances au Lavandou**,

Dîner et nuitée dans votre **village club ou hôtel 3***

2^{ème} journée – Saint Tropez et Port Grimaud

Petit déjeuner. Partez à l'assaut de la **cité Tropézienne** , ses ruelles mythiques,

Sa citadelle et son musée d'histoire de la marine,

Déjeuner au restaurant,

Visite de **Port-Grimaud**, **petite Venise Provençale** que l'on découvre

Par ses coches d'eau.

Dîner et nuitée dans **votre village club**.



3^{ème} journée – Château vignoble et village médiéval

Petit déjeuner. Au **Château de l'Aumérade**, parcourez le jardin, découvrez la cave

Et le **musée du santon**, puis enfin, **déguster les vins du domaine**,

Déjeuner au village club,

Visite du **Lavandou** à travers **l'histoire de ses fontaines**,

Prenez le temps d'écouter leur chant, il vous conte l'histoire,

Dîner et nuitée dans **votre village club**.

4^{ème} journée – Le Lavandou et son Corso Fleuri (le dimanche)

Petit déjeuner. Parcourez les ruelles du village médiéval de **Bormes de Mimosa**,

Village référencé parmi les plus beaux sites du Var,

Déjeuner au village club,

Le Corso Fleuri la fête du Soleil et des Fleurs est un évènement,

Où un flot de couleurs et de musique déferlera sur le front de mer,

Dîner et nuitée dans **votre village club**.



5^{ème} journée – Départ

Petit déjeuner,

Fin de nos prestations

Prix sur devis

Le prix comprend 4 nuitées au village de vacances (ou similaire) et petits déjeuners, 4 dîners boissons comprises, 3 déjeuners boissons comprises, les visites et dégustations mentionnées au programme, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : 06 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



A la découverte de l'Occitanie Méridionale

Durée : 5 jours / 4 nuits
Validité : de Avril à Octobre
Participants : 20 à 55 personnes
Environ 550 km de trajet



L'Occitanie / Sud de France propose une variété de paysages, une diversité culturelle et une quantité de lieux touristiques impressionnante. Durant ce séjour, nous vous invitons à découvrir quelques-uns des trésors que cette belle région a à offrir, dans le confort d'un climat méditerranéen bien agréable !

PROGRAMME

1^{ère} journée – Nîmes et la Romanité

Voyage dans le temps au **Musée de la Romanité** de Nîmes,
Dîner et nuitée, Hôtel 3*** à Béziers.

2^{ème} jour – Du Canal du Midi au Tunnel du Malpas

Petit déjeuner à l'hôtel,
Croisière sur la Canal du Midi en péniche et passage des 9 écluses,
Déjeuner à bord du bateau durant la croisière,
Poursuite de la croisière,
Visite de Béziers, carrefour des peuples, **en Petit Train Touristique**,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

3^{ème} jour – Sète et l'Etang de Thau

Petit déjeuner à l'hôtel,
Découverte du métier d'Ostréiculteur et dégustation au bord de l'Etang,
Déjeuner au restaurant,
Visite de Sète, une perle entre Méditerranée et Etang de Thau,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

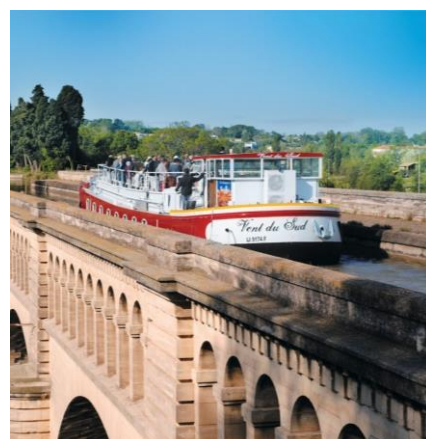
4^{ème} jour – Carcassonne et le vin des Corbières

Petit déjeuner à l'hôtel
Visite de la Cité Médiévale de Carcassonne,
Déjeuner au restaurant,
Visite en petit train d'une cave à vin souterraine et dégustation,
Dîner et nuitée dans le même établissement.

5^{ème} jour – Les Oliviers de l'Arrière-Pays

Petit déjeuner à l'hôtel
Découverte d'une exploitation d'olivier et dégustation des huiles,

Fin de nos prestations.



Prix sur devis

Le prix comprend 4 nuits à l'hôtel 3*** et petits déjeuners, 3 déjeuners et 4 dîners, boissons comprises, Les visites, dégustations, activités et entrées de sites mentionnées au programme, La taxe de séjour, Les frais de dossier

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses à caractères personnels, toutes prestations non mentionnées au programme.

Votre contact : Agnès VALLON – tel : +33 (0)6 87 86 21 74 – agnes@destination-provence.fr



ARTICLE 1 – Préambule

Article 1.1. Désignation du vendeur

L'agence **Destination Provence** est une S.A.R.L. Elle est spécialisée dans le secteur des activités touristiques et événementielles. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sur Isère sous le numéro SIRET 50286509000026, ayant son siège social au n°17 rue Balzac 26000 Valence - France. Téléphone : +33 (0)6 82 06 56 52 ou +33(0)6 87 86 21 74
Adresse mail : info@destination-provence.fr
Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM026100010
Garant financier : Groupama - 3, Place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Assureur responsabilité civile professionnelle : Hiscox – 38 Avenue de l'Opéra – 75002 Paris

Ci-après dénommé « **LE VENDEUR** »

Article 1.2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par LE VENDEUR de prestations touristiques et événementielles fournies directement par LE VENDEUR ou par des prestataires partenaires, à destination d'entreprises, d'associations, d'agences ou de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du code de la consommation ou de voyageur au sens du code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « **LE CLIENT** »).

Article 1.3. Définitions

Client : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du code de la consommation, ou de voyageur au sens du code du tourisme, ou personne morale qui contracte avec LE VENDEUR dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Prestation : service de voyage ou forfait touristique au sens de l'article L. 211-1 du code du tourisme, et prestations événementielles.

Contrat à distance : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, à l'exclusion du site Internet de LE VENDEUR.

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L. 121-16 du code de la consommation).

Groupes : Ensemble préconstitué souhaitant réserver une ou des prestations identiques pour l'ensemble des participants, auquel sont appliquées des conditions dérogatoires.

ARTICLE 2 – Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de services de LE VENDEUR. Elles s'appliquent pour les ventes sur Internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation. Toute commande ou achat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur et figurent sur le contrat de réservation.

LE CLIENT déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

ARTICLE 3 - Pandémie COVID19

En cas d'impossibilité pour LE VENDEUR de fournir la prestation sur le lieu retenu ou d'interdiction liée au rassemblement d'un nombre de participants inférieur ou égal au nombre de participants de la prestation, LE CLIENT pourra la décaler sur une période de 12 mois sans frais en dérogation des présentes Conditions Générales de Ventes.

En fonction de la nouvelle date retenue (Passage de basse ou moyenne saison vers haute saison par exemple), une majoration pourra cependant être appliquée. Elle sera alors dûment justifiée par LE VENDEUR.

LE VENDEUR se réserve le droit de reporter de manière unilatérale la prestation si elle estime que son maintien à la date et sur le lieu retenu pourrait constituer un risque.

LE VENDEUR fera ses meilleurs efforts pour vérifier le respect des normes sanitaires de chacun des prestataires parties prenantes de la prestation. Il appartient au CLIENT d'informer immédiatement LE VENDEUR en cas d'un manquement constaté par mail à l'adresse info@destination-provence.fr avec le titre « URGENT COVID »

ARTICLE 4 – Informations précontractuelles

LE CLIENT reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

LE CLIENT reconnaît de plus avoir eu communication du formulaire pris en application de l'arrêté du 1er mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours ».

Les informations présentes sur le site internet n'ont pas de caractère contractuel ; les prix peuvent être amenés à subir de légères fluctuations sur l'année.
Les photos présentes sur le site ou le devis n'ont pas de caractère contractuel et sont utilisées à titre d'illustrations.

ARTICLE 5 - Prix

Article 5.1. Prix définitif et taxes additionnelles

Le prix définitif est annoncé en euros, hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC) par personne ou sous forme de forfait. Si le montant est annoncé hors taxes (HT), LE CLIENT a pleinement conscience que la ou les factures établies feront apparaître les taxes en vigueur, conformément à la loi. Il est éventuellement calculé en fonction du nombre de participants. Il ne comprend pas l'acheminement, le transport sur place sauf mention contraire, et les dépenses à caractère personnel. Dans certains cas, des frais supplémentaires peuvent être payés directement sur place auprès des prestataires, notamment les taxes locales telles que la taxe de séjour dans le cas d'un hébergement. Les descriptifs des voyages sur nos catalogues précisent pour chaque type de voyage, séjour et services les prestations incluses dans le prix.

Nos prix doivent être confirmés par LE VENDEUR au moment de l'inscription. A la signature du bulletin d'inscription, le prix est ferme et définitif. Toutefois, conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix et nos programmes pour tenir compte uniquement du coût des transports, liés notamment au coût des carburants.
LE VENDEUR s'efforce d'informer immédiatement LE CLIENT.

Lorsque LE CLIENT occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre single », indiqué dans le prix.

Article 5.2. Modalités de paiement

LE CLIENT garantit à LE VENDEUR qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. LE VENDEUR se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

LE VENDEUR se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une réservation émanant d'un CLIENT qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Les paiements effectués par LE CLIENT ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par LE VENDEUR. Le consommateur dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivantes, selon son canal de réservation :

- Par chèque bancaire
- Par virement (frais de virement à la charge du client).

Article 5.3 Inscriptions, règlement et délais de paiement

Pour être considérée comme définitive, toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte mentionné sur le devis et/ou le contrat de vente, portant sur une partie du montant total des excursions, du séjour ou des prestations, obligatoirement accompagnée du contrat fourni au Client signé par LE CLIENT et par LE VENDEUR.

Le règlement du solde interviendra au plus tard 30 jours avant le premier jour de la prestation, sauf mention contraire mentionnée dans le devis et/ou le contrat de vente. D'autres modalités sont possibles et prévues au contrat de vente.

Dans le cas où LE CLIENT ne procéderait pas au paiement du ou des acomptes dans les délais requis, son option sera annulée sans le dédouaner pour autant des frais d'annulation liés au contrat. Dans le cas où LE CLIENT ne procéderait pas au paiement du solde à la date demandée, il sera réputé avoir annulé son séjour à la date prévue pour le paiement du solde.

ARTICLE 6 – Révision du prix

LE VENDEUR s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date, mais se réserve le droit de modifier ses prix sous conditions fixées au présent article.

Conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

- 1° Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- 2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;
- 3° Des taux de change en rapport avec le contrat.

L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au Client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des prestations.

Réciproquement, LE CLIENT a le droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1°, 2° et 3°, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total du forfait ou du service de voyage, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

ARTICLE 7 – Réservations

7.1 Réservation

Dans le cas où une ou plusieurs prestations sont réservées, le processus de réservation est le suivant :

- Établissement d'un contrat de vente (devis en annexe du contrat), avec acceptation des présentes conditions générales de vente et communication de la facture, puis acceptation du contrat par LE CLIENT ;
- Acceptation par LE VENDEUR matérialisée par un accusé de réception et l'envoi du contrat définitif ;

- Versement de l'acompte par LE CLIENT, manifestant son acceptation des conditions et son engagement.

7.2 Non-paiement de tout ou partie de la prestation

Le non-paiement de l'acompte ou de toute facture transmise par LE VENDEUR ne désengage pas le client de ses responsabilités dans le cadre de la signature des présentes. LE VENDEUR peut décider de ne pas honorer la prestation touristique ou la prestation en cas de non-paiement sans que sa responsabilité puisse être engagée.

ARTICLE 8 – Dispositions spécifiques

Article 8.1. Hébergement

En cas d'hébergement, LE CLIENT s'engage à fournir au VENDEUR, la « rooming list » (liste nominative des participants et de l'attribution des chambres), au plus tard 15 jours calendaires avant la date d'arrivée prévue. En cas de non-respect de cet engagement, LE VENDEUR pourra réaliser la rooming list de manière unilatérale sans que LE CLIENT puisse émettre une quelconque réclamation par la suite.

LE CLIENT s'engage à libérer les chambres comme mentionné par l'hébergeur ou dans la feuille de route lorsque des dispositions particulières ont été négociées. Tout dépassement de ce délai peut entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

LE CLIENT s'engage également à régulariser les services consommés en « extra » par les participants (mini-bar, service au bar, parking et autres services proposés par l'hébergeur) sur place, durant ou au plus tard, avant le départ de l'hébergement.

Article 8.2. Restauration

Sauf mention contraire, LE VENDEUR fait lui-même le choix des menus. Si LE CLIENT souhaite faire ce choix lui-même, il doit en avertir LE VENDEUR par email lors de la signature du Contrat de vente. Dans ce cas, LE CLIENT doit confirmer son choix de menu au plus tard 15 jours calendaires avant la date de la manifestation. Au-delà LE VENDEUR se réserve le droit d'imposer un choix dans la catégorie retenue par LE CLIENT. Il est ici précisé que la restauration non consommée dans le cadre d'un forfait ne peut donner lieu à minoration du prix et que celle-ci ne pourra être emportée par LE CLIENT.

Pour un séjour de groupe, la composition des menus est identique pour l'ensemble du groupe, sauf mention contraire. Seuls les régimes alimentaires spécifiques ou allergies seront pris en compte sans frais supplémentaires s'ils sont confirmés par un certificat médical et s'ils ne concernent pas plus de 10% de l'ensemble des participants. Au-delà une majoration pourra être appliquée par LE VENDEUR à LE CLIENT.

Article 8.3. Séjours, Incentive et team building

LE CLIENT est conscient des risques inhérents à la pratiques d'activités physiques, ludiques ou sportives. LE CLIENT, responsable des participants, s'engage à respecter le code de la route, les règles de bonnes conduites, à ne pas être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants lors des activités du séjour, de l'incentive ou du team building notamment mais également pendant toute la durée de la prestation. LE VENDEUR se réserve le droit de signaler, d'exclure ou de prendre les mesures nécessaires en cas de manquement avéré. Le participant ne pourra alors prétendre à aucun remboursement et aucune indemnisation, ceci étant considéré comme une annulation fautive de la part du CLIENT.

Article 8.4. Disposition particulières relatives aux locations de bateaux.

LE CLIENT doit disposer que ses collaborateurs ont les connaissances requises et l'expérience nécessaire pour monter et naviguer sur un bateau. LE CLIENT s'engage à notifier à LE VENDEUR de la présence de participants ne sachant pas nager.

Article 8.5. Disposition particulières relatives à la location de véhicules.

Dans le cas de location intégrant la location de véhicules, il est entendu que la société LE VENDEUR ne pourrait être tenue responsable de tout manquement au code de la route, accidents survenant. L'intégralité des frais liés à une dégradation de véhicules sera imputée au CLIENT sans que celui-ci puisse se dédouaner de sa responsabilité.

Article 9 – Recommandations

LE CLIENT s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à LE VENDEUR, ce dernier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire. LE CLIENT ne pourra apporter ni boisson, ni aucune denrée alimentaire sauf stipulation contraire dans le devis et/ou contrat de vente. LE CLIENT s'engage à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes et règlements de LE VENDEUR et de ses partenaires (notamment l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif).

LE CLIENT veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation de ses partenaires ni ne portent atteinte à la sécurité des partenaires, hôteliers notamment ainsi que des personnes qui s'y trouvent. L'interdiction générale de fumer au sein des hôtels et restaurants est applicable, en France, depuis le 2 janvier 2008 dans tous les lieux publics, à savoir tout l'hôtel restaurant, hormis la chambre sous condition. LE CLIENT s'engage donc à rappeler aux participants les dispositions ci-dessus.

ARTICLE 10 - Citation du client

LE CLIENT accepte que son nom soit mentionné sur le site internet de LE VENDEUR ou de ses partenaires ou sur tout autre support que LE VENDEUR jugera utile dans le cadre de la promotion de son activité.

ARTICLE 11 - Captation d'images, films

LE VENDEUR est susceptible de prendre des photos ou de filmer la prestation Affaire ou groupe soit directement, soit par l'intermédiaire de l'un de ses prestataires. LE CLIENT consent expressément à ce que certaines photographies ou vidéos soient utilisées sur les supports de communication de LE VENDEUR (Facebook, Instagram...) ou de ses partenaires. LE CLIENT devra s'assurer, avant l'évènement, que tous les participants susceptibles d'être photographiés ou filmés dans le cadre de l'évènement y aient pleinement consenti.

LE VENDEUR s'engage à livrer au CLIENT une copie des meilleures photos et captations réalisées. LE VENDEUR se réserve tous les droits intellectuels et de propriété sur sa production ou celle de ses partenaires.

ARTICLE 12 – Absence de droit de rétractation

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

LE VENDEUR se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du code de la consommation, LE CLIENT consommateur ou non professionnel ne disposera d'aucun droit de rétractation.

ARTICLE 13 – Modification du contrat

Article 13.1. Modification à l'initiative de LE VENDEUR

LE VENDEUR a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après sa conclusion et avant le début de la prestation touristique, et ce sans que LE CLIENT ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que LE CLIENT en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Si LE VENDEUR est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences particulières convenues avec LE CLIENT, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe LE CLIENT dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

- Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;
- Du délai raisonnable dans lequel LE CLIENT doit communiquer à LE VENDEUR la décision qu'il prend ;
- Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ; s'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résilié et que LE CLIENT n'accepte pas d'autre prestation, LE VENDEUR remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 13.2 Modification à l'initiative du client

Toute prestation abrégée ou non consommée du fait du client, ou commencée en retard du fait du client ne donnera droit à aucun remboursement. Si les demandes de modifications du client portent sur la prolongation du séjour, l'augmentation du nombre de personnes ou l'achat de prestations supplémentaires, seul le prix de ces modifications entraînera une facturation supplémentaire.

Dans tout autre cas, 30 € (trente euros) de frais de dossier supplémentaires par personne seront facturés.

LE VENDEUR s'engage vis-à-vis du client uniquement sur les prestations vendues.

Ne sauraient engager la responsabilité de LE VENDEUR :

- Toute prestation souscrite par LE CLIENT en dehors de celles facturées par LE VENDEUR ;
- Toute modification des prestations à l'initiative du client. Dans le cas où un groupe ayant réservé une prestation se présenterait en nombre inférieur à celui prévu dans la réservation, aucun remboursement ne sera effectué, hors conditions et selon les délais fixés à l'article 9.1 des présentes conditions générales de vente. Dans le cas où le groupe se présenterait en nombre supérieur à celui prévu dans sa réservation, et hors autorisation expresse de LE VENDEUR entraînant une facturation complémentaire, ces personnes supplémentaires ne pourront participer à la prestation.

ARTICLE 14 – Résiliation du contrat

Article 14.1. Résiliation du contrat par LE CLIENT

LE CLIENT a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Dans ce cas, LE CLIENT sera tenu de verser des frais de résiliation à LE VENDEUR, selon l'échéancier prévu au contrat de vente.

Si LE CLIENT a souscrit l'assurance annulation par l'intermédiaire de LE VENDEUR, cette somme pourra être remboursée si la cause d'annulation entre dans les garanties mentionnées sur le document d'assurance. Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, LE VENDEUR procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

Article 14.2. Résiliation du contrat par LE VENDEUR

LE VENDEUR a la possibilité de résilier le contrat, en cas d'insuffisance de participants au plus tard 20 jours avant le début du séjour ou des activités événementielles et 2 jours avant pour les excursions d'une journée. Dans ce cas les sommes versées seront intégralement remboursées. Ce remboursement intervient au plus tard dans les 14 jours suivant la résiliation du contrat.

LE CLIENT aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'aurait dû supporter LE VENDEUR si la résiliation du contrat était intervenue du fait du CLIENT, dans le cadre de l'article 10.1 des présentes conditions générales de vente.

Toutefois, LE VENDEUR ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :

- 1) Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour ou pour les activités événementielles est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. Dans ce cas, LE VENDEUR notifie par courriel ou par courrier la résiliation du contrat au CLIENT dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant
 - Vingt jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;
 - Sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;
 - Quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

- 2) LE VENDEUR est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, LE VENDEUR notifie par courriel ou par tout écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

Article 14.3. Résiliation du contrat par LE VENDEUR dans le cadre d'un voyage d'individuels regroupés

Dans le cadre d'un voyage d'individuels regroupés programmé par LE VENDEUR, en cas d'annulation de la part du VENDEUR faute d'un nombre suffisant d'inscrits sur les Voyages d'Individuels Regroupés, une solution de remplacement sera proposée, 21 jours au moins avant le départ. En aucun cas ces modifications ne pourront donner lieu à des dommages et intérêts. Si les solutions proposées ne conviennent pas, les versements du CLIENT seront intégralement restitués, sans autre indemnité. Il est conseillé de consulter avant d'acheter les titres de transports afin de savoir si les départs sont confirmés.

D'autres causes d'annulation liées à une situation locale à risque (politique, sanitaire, catastrophe naturelle) peuvent intervenir à tout moment. Dans ces cas, les personnes inscrites seront intégralement remboursées mais ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 15 – Cession du contrat

Article 15.1. Possibilité pour LE CLIENT de céder son contrat

LE CLIENT a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Article 15.2. Préavis pour céder le contrat

LE CLIENT ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer LE VENDEUR de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen au plus tard sept jours avant le début du voyage ou de la prestation précisant le nom et l'adresse du cessionnaire et justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article 15.3. Solidarité du cédant et du cessionnaire

LE CLIENT cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

ARTICLE 16 – Garantie légale de conformité

Article 16.1. Principe

LE VENDEUR est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. LE CLIENT non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil.

Article 16.2. Mise en œuvre de la garantie légale de conformité

LE CLIENT doit communiquer à LE VENDEUR les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que LE VENDEUR puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties. Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. En cas de proposition de LE VENDEUR d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée. La garantie de LE VENDEUR est limitée au remboursement des services effectivement payés par LE CLIENT consommateur ou non professionnel et LE VENDEUR ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles ou inévitables.

Article 16.3. Coordonnées pour contacter le Vendeur

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, LE CLIENT peut contacter rapidement LE VENDEUR aux coordonnées figurant à l'article 1.1. « Désignation du vendeur » des présentes conditions générales de vente, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si LE CLIENT est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour.

ARTICLE 17 – Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de LE VENDEUR, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Les acheteurs CLIENTS s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer et à ne les commercialiser à aucun tiers.

ARTICLE 18 – Protection des données à caractère personnel

Article 18.1. Données collectées

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques et évènementielles, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

A ce titre, LE VENDEUR collecte les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, civilité, adresse postale, adresse courriel, numéros de téléphone, composition de la famille, particularités notées au contrat, modalités de paiement.

Article 18.2. But poursuivi

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, LE CLIENT s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de LE VENDEUR. Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du VENDEUR dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du client. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles LE CLIENT a consenti.

Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations
- Formalisation de la relation contractuelle
- Réalisation des prestations réservées auprès de LE VENDEUR
- Gestion des contrats et réservation
- Communication aux partenaires en vue de la réalisation des prestations par les partenaires concernés
- Comptabilité notamment gestion des comptes clients et suivi de la relation client
- Traitement des opérations relatives à la gestion clients,
- Prospection et/ou envoi d'informations, de promotions aux Clients
- Élaboration de statistiques commerciales
- Développement de la connaissance de la clientèle
- Envoi de la newsletter Article 18.3. Personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein de LE VENDEUR sont les suivantes : les salariés de LE VENDEUR et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées par LE CLIENT, et le cas échéant, les prestataires sous-traitants de LE VENDEUR participant à la réalisation et/ou l'administration des prestations et étant amené à intervenir à ce titre sur les traitements, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitant, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur.

Article 18.4. Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans. Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction. Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de contrat de réservation avec LE VENDEUR sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de leur collecte. Les données à caractère personnel nécessaires à l'expédition de la newsletter sont conservées tout le temps où LE CLIENT ne se désinscrit pas. LE VENDEUR met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et LE VENDEUR ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet. LE VENDEUR a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel.

Article 18.5. Droits du titulaire des données collectées

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au responsable de traitement des données, info@destination-provence.fr en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité. À tout moment, LE CLIENT peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (<https://www.cnil.fr/>).

Article 15 – Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 19 – Assurances

LE CLIENT s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer. Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix indiqués des voyages, séjours ou excursions. LE VENDEUR propose des assurances facultatives et complémentaires au regard de son rôle de conseiller voyages. Il est recommandé au Client de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article 20 – Responsabilité

Article 20.1 – Responsabilité de plein droit de LE VENDEUR

LE VENDEUR est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16. LE VENDEUR peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Pour tout type de voyages, nous nous réservons la possibilité en cas de nécessité :

- De préacheminer les voyageurs en train, taxi ou bus de ligne
- De modifier l'ordre des excursions
- De modifier tout ou partie d'une activité par une autre de même catégorie ou supérieure
- De substituer un moyen de transport par un autre
- De substituer un hôtel par un établissement de catégorie équivalente.

Les frais occasionnés par ces circonstances ne pourront en aucun cas donner lieu à dédommagement.

LE VENDEUR se réserve également le droit de modifier les dates, horaires, itinéraires prévus s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Article 20.2. Limitation de la responsabilité de LE VENDEUR

Conformément à l'article L 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que LE VENDEUR serait condamné à verser au CLIENT pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Article 20.3 Responsabilité de LE VENDEUR concernant les bagages

LE CLIENT s'oblige à ne pas mettre dans les bagages des objets de valeur ou fragiles ainsi que bijoux et médicaments. Pour les voyages en autocar ou pendant d'éventuels excursions ou transferts, il ne devra jamais laisser de bagages, d'objets ou de vêtements à l'intérieur des autocars (en dehors des soutes prévues à cet effet) ou des véhicules pendant les arrêts. LE VENDEUR ne pourrait en aucun cas être tenu responsable des vols, dommages ou pertes des bagages durant le voyage. Lorsque LE VENDEUR est chargé de tout ou partie du transport des passagers, LE VENDEUR peut appliquer un supplément pour le transport de bagage supérieur à 1 valise de 20 kg + 1 valise « cabine » par personne.

Articles 20.4 Responsabilité des Clients

LE VENDEUR se réserve le droit de refuser l'accès aux prestations, et notamment aux véhicules de transports, à tout CLIENT qui serait sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants ou qui aurait un comportement dangereux tant pour lui-même que pour autrui, et ce, le jour même de l'excursion, sans indemnisation. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs qui consommeraient de l'alcool lors des excursions et notamment lors des dégustations de vins.

En cas de dommages ou dégradations causés par LE CLIENT au véhicule de transport, LE CLIENT sera entièrement responsable des dommages qu'il aura causés. LE VENDEUR rappelle que, conformément à l'article 1384, alinéa 4 du Code civil, les parents en tant qu'ils exercent l'autorité parentale sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux et sont donc financièrement tenus aux réparations des dommages causés par leurs enfants mineurs.

ARTICLE 21 – Circonstances exceptionnelles et inévitables

Tous les événements qui créent une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérés comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

ARTICLE 22 – Aide au voyageur

LE VENDEUR est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. Dans ce cadre, si LE CLIENT est confronté à des difficultés dans la bonne exécution des prestations, LE VENDEUR apportera dans les meilleurs délais une aide appropriée, eu égard aux circonstances de l'espèce.

ARTICLE 23 – Accessibilité

Malgré tous nos efforts, certaines prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous invitons à vous renseigner en cas de difficultés de mouvement.

ARTICLE 24 – Règlement des litiges

Article 24.1. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, LE CLIENT s'adressera en priorité à LE VENDEUR pour obtenir une solution amiable.

Article 24.2. Médiation

LE CLIENT peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

LE CLIENT peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> ou à MTV Médiation tourisme voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dans le cas où la réponse apportée par LE VENDEUR au client sur sa réclamation soit jugée insuffisante ou qu'elle soit restée sans réponse au bout de 60 jours.

Article 24.3. Vente en ligne

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par LE CLIENT, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

Article 24.4. Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre LE VENDEUR et LE CLIENT, seront soumis aux tribunaux compétents de la préfecture ou ville de LE VENDEUR, dans les conditions de droit commun.

Article 24.5. Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 24.6. Preuve

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de LE VENDEUR ont force probante quant aux commandes, demandes, et tout autre élément relatif à l'utilisation du Site. Elles pourront être valablement produites, notamment en justice, comme moyen de preuve au même titre que tout document écrit.

ARTICLE 25 – Prestations de voyage liées

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de LE VENDEUR ou sur son conseil ciblé, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211 -2 du code du tourisme.

Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec LE VENDEUR, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, LE VENDEUR dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité.

LE VENDEUR a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Atradius – 159 rue Anatole France – 92596 Levallois-Perret. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si les services de voyage leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE VENDEUR.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que LE VENDEUR qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de LE VENDEUR.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=B6B56671A51841699A8F87B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

Crédits photos : Destination Provence – Agnès Vallon – Julien Liotaud – Lionel Pascale – ADT26 – ADT07 – ADT 84 – Offices de tourisme – Caverne du Pont d'Arc – Aven d'Orgnac – Université du vin de Suze la Rousse – Nougat Soubeyran ...



destination provence
agence de voyages réceptive

Agnès - Tel : +33(0)6 87 86 21 74
Julien - Tel : +33 (0)6 82 06 56 52
info@destination-provence.fr
www.destination-provence.fr

VOS EXIGENCES SONT NOTRE MOTIVATION QUOTIDIENNE